



PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : Échéancier du plan d'action, 13 décembre 2012. Plan d'action, le 27 mars 2013.

Nom de l'école : Charles-Lemoyne

ÉCOLE PRIMAIRE

Nombre d'élèves : 360

Nom du directeur : Christian Amesse

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Christian Amesse

*Un environnement sain et sécuritaire est plus propice aux apprentissages et favorise la persévérance scolaire des élèves.
La mise en œuvre d'une démarche intégrée, concertée et mobilisatrice facilitera l'atteinte des objectifs du plan Réussir.*

Définitions

Le conflit

Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.

La violence

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» LIP 2012

L'intimidation

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012.

Les solutions

« Les solutions en apparence simples au niveau de la surveillance, de l'arrêt d'agir et de mise en œuvre de mécanismes coercitifs auront les effets bien connus d'atténuer certains symptômes du problème ou de déplacer le problème dans un autre environnement de vie du jeune; sans le résoudre. Bien qu'utiles pour agir de façon temporaire sur certaines situations précises, ces moyens ne constituent que des mesures palliatives, souvent coûteuses et ne touchant que la surface de la problématique.

Nécessité d'une action concertée.

Il devient indispensable de réfléchir à une forme d'action concertée; où le milieu communautaire ainsi que les parents viennent renforcer le travail des professionnels des milieux en permettant d'organiser des activités de transmission des habiletés sociales soutenues à long terme. Ces activités doivent bénéficier du soutien professionnel des spécialistes du milieu afin d'éviter les dérapages nuisibles de ces interventions; et de répondre aux besoins particuliers de certains jeunes. » (Normand Beaudet)

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Christian Amesse, Annick Makinen, Angèle Thivierge, Mireil Beaudoin, Véronica Costa, Isabelle Lefebvre, Marie-Emmanuelle Dumont, Gennifer Greiss, Annick Makinen, Patricia Boies, Édith Lareau, Johanne Joly.

La trame de fond de ce document est basée sur un document de Normand Beaudet, membre fondateur et directeur des activités au Centre de ressources sur la non-violence.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (art. 75.1)

1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :

APPRENTISSAGES SOCIAUX

Relation avec les pairs : Beaucoup de conflits physiques et verbaux, peu de tolérance envers les autres, intimidation physique et verbale, un manque de vocabulaire pour exprimer leurs émotions. Intolérance envers les plus petits surtout lorsqu'ils sont dans le même groupe qu'eux. Les plus vieux commandent les plus petits.

Relation avec les adultes : Relation : 1 maître -1 élève. Ils n'ont pas de respect pour les personnes non signifiantes pour eux (suppléant, éducateurs nouveaux au service de garde, d'autres adultes de l'école qu'ils ne fréquentent pas).

Collaboration entre les élèves en classe : Le travail en coopération est difficile surtout chez les petits. En général à l'intérieure des classes (groupe classe) ils ont une belle énergie entre eux. Belle dynamique de groupe.

Capacité à gérer ses émotions : À tous les cycles, c'est difficile par manque de vocabulaire, les élèves passent rapidement à la violence physique.

Capacité à générer des solutions : Ils ont souvent besoin de l'adulte pour régler leurs conflits pas autonomes.

HABITUDES DE VIE

Alimentation, sommeil et forme physique : Les élèves sont fatigués, habillement inadéquat selon les saisons, problème d'hygiène physique, malpropre, punaise de lit, poux, champignons de peau. Mauvaise alimentation (fixe et peu variée) peu de fruits et légumes. Ils ont faim. Les élèves ne sortent pas, pas beaucoup d'activités physiques à l'extérieur (ils regardent la télévision et jouent à des jeux vidéo, sauf pour les garçons des 2^e et 3^e cycles

Consommation de drogue, d'alcool et dépendance au jeu : «Redbull» chez certains élèves.

Sexualité : Hypersexualisation des filles, harcèlement sexuel (pincer les fesses, siffler après la TES, traiter les autres élèves de «fif» surtout dans les vestiaires du gymnase.

Santé mentale : hygiène mentale fragile, les enfants sont anxieux lorsque la routine change demandent répétés quant à l'horaire quand c'est un suppléant les toilettes sont une source d'anxiété pour certains d'autres élèves leur font peur (ferment les lumières, menaces coup de pied). Les retards (les enfants en retard le matin) causent du stress. Carence affective (très affectueux envers leur enseignant). Anxiété (se rongent les ongles). Au moins un élève par classe vit un trouble de l'attachement.

Enfin, l'école Charles-Lemoyne participe à un projet de recherche avec l'équipe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ) de l'Université Laval. Tous les questionnaires ont été passés aux élèves, aux parents et aux membres du personnel. Nous devrions avoir les résultats au mois de mai 2013.

Nos priorités

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (art. 75.1)

ORIENTATIONS DU PROJET ÉDUCATIF :

- la communication orale, capacité de s'exprimer et d'entrer en relation avec les autres (communiquer de façon appropriée, autre compétence)
- **Nécessité d'une action concertée.**
 - Il devient indispensable de réfléchir à une forme d'action concertée; où le milieu communautaire ainsi que les parents viennent renforcer le travail des professionnels des milieux en permettant d'organiser des activités de transmission des habiletés sociales soutenues à long terme. Ces activités doivent bénéficier du soutien professionnel des spécialistes du milieu afin d'éviter les dérapages nuisibles de ces interventions; et de répondre aux besoins particuliers de certains jeunes.
 - **Estime de soi et habiletés sociales.**
 - Réduction du stress et des tensions.
 - Gestion saine des conflits.
 - Identification et soutien aux jeunes vulnérables.
 - Programmes d'émulation et valorisation.
 - Programmes de mise en valeur et l'appréciation des différences.
 - Service de détection et d'intervention face aux comportements asociaux.
 -
 - **Développement des compétences.**
 - Service d'écoute par les pairs.
 - Communication non violente et approche par projet.
 - Médiation ou conciliation par les pairs.
 - Cercles de restauration.
 - Mécanismes de réparation.
 - Intervention en situation de violence.
 - **Interventions communautaires**
 - Appropriation des règlements ou code de vie.
 - Harmonisation des approches d'intervention.
 - Conseils de coopération.
 - Plans d'intervention en situation d'abus.
 - Gestion de classe participative.
 - Accompagnement préventif.
 - Alternative suspension.
 - Prévention au décrochage social.
 - Pairage inter-génération

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (art. 75.1)

- Mobilisation des parents et des milieux.
- Club, journées, semaines thématiques.
- Médias et violences.
- Code de l'esprit sportif.

- Organisation scolaire.
 - Appropriation des règlements ou code de vie.
 - Harmonisation des approches d'intervention.
 - Conseils de coopération.
 - Plans d'intervention en situation d'abus.
 - Gestion de classe participative.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :

Programmes de mise en valeur et l'appréciation des différences.

L'autre qui est différent nous, nous questionne. Il nous questionne par ses valeurs, ses comportements, son apparence et souvent surtout par son désir de s'affirmer. **Le renforcement de l'estime des jeunes** fait partie des mécanismes fondamentaux pour permettre l'affirmation constructive; et l'appréciation des différences. Pour cette raison, les affinités et passions constructives des jeunes doivent être stimulées; et combinées à une conscientisation de la valeur de la différence. Les différences sociales; comme la biodiversité, doivent être perçues comme de véritables richesses. **Ce type de programme a pour but de fournir des opportunités aux jeunes d'exprimer leur vécu par des témoignages de s'affirmer positivement, et développer des attitudes empathiques envers leurs pairs.**

- Ponctuellement, discussions de sujets variés (savoir-être, savoir-vivre et savoir-agir)
- Unité sans violence (Tandem)
- Respect de ses camarades
- Climat éducatif
- Discussions pour dégager leurs émotions (élèves)
- ECR : En lien avec l'éthique (situations réelles)
- Réagir à un texte
- Ateliers en classe (savoir être, vivre, réagir)
- Vidéo de l'ONF
- Climat de confiance en classe (chaleureux, sain et sécuritaire)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :

Appropriation des règlements ou code de vie.

Tu n'as pas le droit! Pourquoi? Toutes les personnes qui travaillent en milieu jeunesse ont entendu ce genre d'échange à des milliers de reprises. La raison en est simple, on ne donne pas à nos jeunes l'occasion de s'approprier les règles qui régissent leur quotidien. Une démarche d'appropriation des règlements où on donne l'occasion aux jeunes de comprendre le pourquoi des règles de vie est un exercice indispensable dans tous les milieux jeunesse. Pour mettre en place une telle démarche, les jeunes doivent y voir un intérêt. La possibilité d'avoir un mot à dire sur les règles de vie et de guider leur ajustement à leur vécu est souvent une incontournable motivation, une étape indispensable du processus d'appropriation.

Harmonisation des approches d'intervention.

Un plan d'intervention en prévention de la violence est indispensable pour agir efficacement dans un milieu donné. Le but premier d'un tel plan est de déterminer les modes d'encadrement des relations sociales des jeunes, les priorités en termes de transfert de nouvelles habiletés, et les ressources qui seront allouées à la mise en place des mesures. Dès que le plan est adopté par le milieu, un exercice d'appropriation est nécessaire afin de s'assurer qu'une majorité d'intervenants adhèrent à l'approche et harmoniseront leurs modes d'intervention aux approches choisies dans le cadre du plan. Une cohérence dans l'encadrement des attitudes sociales des jeunes aidera grandement à l'intégration des compétences nouvelles qui seront transmises.

Conseils de coopération.

La création dans les classes d'un lieu, un moment où le groupe est réuni dans un processus collectif de gestion des conflits. Un espace est créé pour permettre aux individus d'exprimer des problématiques, et de responsabiliser le groupe dans la recherche de solutions. C'est un véritable processus d'apprentissage de la gestion des droits individuels et collectifs dans un environnement de coopération. Les modes de gestion de conflits qui y sont appliqués s'approchent des mécanismes appliqués dans les Cercles Restaurateurs qui sont mis en œuvre dans le cas de problématiques particulières.

Gestion de classe participative.

Ce concept de gestion de classe favorisant la participation active des jeunes à son apprentissage; en lui donnant un pouvoir de choisir dans les voies d'apprentissage qui lui sont offertes. Le rôle de l'enseignant est celui d'apporter un soutien dynamique à la stimulation des jeunes à prendre en charge leurs actions d'apprentissage. Ce genre d'approche est particulièrement efficace en ce qui a trait au développement du sens d'appartenance et de l'estime des jeunes. Un tel environnement devient un laboratoire par excellence pour mettre en application les compétences prosociales et les intégrer.

Intervention en situation de violence.

Les situations de violence sont des symptômes qui expriment un certain désir de reconnaissance, ou un certain désespoir. Plus les personnes sont nombreuses à savoir comment agir et réagir dans de telles situations; moins on a de chances que le passage à l'acte se manifeste. Le principal problème des intervenants dans des endroits publics est celui de ne pas savoir comment agir face à des situations de violence qui se dessinent, ou qui sont en cours. Plus les personnes sont nombreuses à savoir comment agir dans un milieu, moins les actes de violence ont de chance de s'installer et de se répéter.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Mécanismes de réparation.

Autant que possible, les sanctions punitives traditionnelles doivent être remplacées par des accords entre la victime et l'agresseur de gestes négatifs. Un programme basé sur les formes de justice qui repose sur la mise en place de gestes de réparation est le complément le mieux adapté à un programme intégré de prévention des violences et des récidives. Une telle approche a pour but de restaurer la confiance entre les personnes. C'est la meilleure voie pour prévenir la récurrence d'actes déplorables; et de développer les comportements empreints d'empathie envers autrui.

Développement du leadership positif.

Le développement de la personnalité des jeunes passe par l'affirmation de soi. S'affirmer peut se faire par des gestes qui ont un impact constructif dans la vie sociale des jeunes, tout comme par des actions ayant un effet possiblement nuisible aux autres. Le défi ici réside dans la mise en oeuvre d'opportunités pour faire éclore le leadership de certains jeunes; ou de faire migrer des actions d'affirmation négatives vers des actions positives. (les sports, les médias, les arts de la scène sont parmi les outils utiles) Un programme structuré de stimulation des leaderships peut aider à consolider une diversité de compétences de paix.

Médiation ou conciliation par les pairs. (Unité sans violence (Tandem))

Tant qu'il y aura des différences entre les personnes, des conflits émergeront. Ces conflits vont faire partie de la vie en société, ils sont normaux. Ce qui est anormal, c'est d'éviter ces conflits, de les cacher ou de les fuir. Agir comme tierce partie, et offrir ce service à ses pairs est la voie par excellence pour se familiariser et maîtriser les voies pour une gestion plus saine des conflits. Les jeunes s'approprient ainsi les outils de gestion saine des conflits et les diffusent dans le milieu; en offrant un service utile et un exemple pour les autres jeunes. L'organisation d'un service de médiation est parfois un défi et demande un suivi systématique d'adultes, car c'est un processus d'apprentissage en continu.

Communication non violente et approche par projet.

Les principes de la communication non violente, tant du point de vue de l'écoute et que l'expression constructive sont bien connus. La formation à ce mode de communication peut s'avérer une base indispensable pour assurer une uniformité dans la façon d'aborder la relation avec l'autre. On mise sur l'écoute active et l'expression du vécu; dans une approche non offensive. Les approches pédagogiques par projet peuvent s'avérer la voie incontournable pour permettre la mise en oeuvre de ces compétences. Pour la réalisation de projets, une approche constructive et non agressive de communication, basée sur l'écoute est une incontournable nécessité. Les approches de l'écoute active dans un contexte de démocratisation des instances étudiantes sont une approche particulièrement porteuse.

Gestion saine des conflits.

Programme permettant aux jeunes de s'affirmer, de comprendre que parfois l'affirmation peut faire émerger des conflits et que c'est normal. Ces programmes ont pour but de transmettre les bonnes attitudes, et de permettre d'adopter les bonnes méthodes pour désamorcer et résoudre plusieurs formes de conflits. Suite à des formations à caractère théâtrales, les jeunes acquièrent des compétences dans la gestion autonome des conflits qu'ils vivent, et peuvent offrir un service de soutien à leurs camarades. On effectue un transfert des compétences basées sur les mises en situations concrètes.

Identification et soutien aux jeunes vulnérables.

Le développement des habiletés sociales est une composante essentielle de la vie en société. Pour de nombreuses raisons, des jeunes ont de toutes évidences d'importantes déficiences en matière d'habiletés à interagir constructivement avec les autres jeunes de leur milieu. Ces jeunes sont socialement vulnérables et peuvent s'isoler, devenir des victimes faciles ou des bourreaux. Des mécanismes doivent être en place pour identifier rapidement ces jeunes; et leur fournir un soutien ciblé...Souvent un service d'écoute combiné avec un programme de pairages ou de tutorat s'avèrent efficaces pour repérer les jeunes et offrir un accompagnement par des jeunes qui se démarquent par leurs habiletés prosociales.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Programmes d'émulation et valorisation.

L'application de sanctions ou de conséquences face aux comportements socialement inadéquats ne devrait être que des composantes bien marginales dans la gamme des outils visant à encadrer les comportements antisociaux des jeunes. Trop souvent, à cause de leur application simple et expéditive; on préfère réprimer. La mise en place des véritables mécanismes d'émulation et de valorisation des jeunes est souvent plus complexe; et demande de multiples ajustements avant de s'intégrer aux pratiques d'un milieu. Dans le temps, à long terme pourtant, l'efficacité des moyens positifs, stimulants pour les jeunes est beaucoup plus grande et durable. En ce sens, il est important de connaître les affinités et les passions des jeunes; et de bâtir les programmes d'émulation en conséquence.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation :

Pour notre milieu il était important de rendre cette démarche la plus accessible possible. Voici nos modalités applicables :

- a. Une page dans l'agenda des élèves qui indique avec quel intervenant il faut communiquer en cas de conflit, de violence ou d'intimidation.
- b. Communiquer avec l'intervenant par téléphone.
- c. Se rendre à l'école pour faire un signalement directement à un intervenant.

5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :

L'intervention consiste à mettre fin à la situation rapidement, intervenir verbalement sur la situation, décrire le comportement inacceptable, rappeler aux élèves le comportement attendu en lien avec le code de vie ou la déclaration de principes, effectuer les étapes de consignation et de suivi si nécessaire. (Note dans l'agenda, code rouge, note au dossier, etc.) QUI ? Tout le personnel de l'école avec la ou le **TES comme personne pivot** ou de référence qui traite et gère les situations. Une intervention complète de la part de la ou le TES.

La situation est beaucoup plus grave et il y a un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. QUI ? La TES, la psychoéducatrice et la direction. **La direction sera la personne pivot** pour cette étape. Le but, avoir une vision commune de la situation. Intervention avec les parents, les élèves, les témoins, le personnel.

1. Mettre fin à la situation rapidement
2. Intervenir verbalement sur la situation
3. Décrire le comportement inacceptable
4. Rappeler aux élèves le comportement attendu en lien avec le code de vie ou la déclaration de principes
5. Effectuer les étapes de consignation et de suivi

6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :

- a. L'ensemble des membres de l'école s'engage à faire preuve de discrétion au sujet de la vie privée des élèves
- b. Seuls la direction et l'intervenant témoin de l'acte restent aux faits des détails de l'événement.
- c. L'intervenant s'engage à garder la confidentialité et à partager l'information seulement auprès de la direction, des parents et des élèves concernés.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :

Fournir un soutien aux élèves qui sont victimes

Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions. Écouter ce que l'élève a à dire. Lui communiquer qu'il n'est pas responsable de l'intimidation, qu'il ne le mérite pas, qu'il n'est pas le seul à vivre cela. Soutenir ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire. Lui communiquer que : l'intimidation n'est pas acceptable et ne sera pas tolérée; l'école est un lieu sécuritaire où tout le monde peut apprendre et réaliser son potentiel; avec leur aide, un plan sera élaboré pour améliorer la situation; qu'il risque de subir encore d'autres actes d'intimidation avant que cela ne cesse et qu'il doit être persévérant avec l'aide du milieu. L'aider à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter. L'informer de l'application des règles de conduite et des mesures de sécurité auprès du ou des élèves auteurs d'intimidation et avant de transmettre les informations indispensables aux intervenants de l'école. L'informer sur ce qui risque de se passer au cours de l'intervention. Assurer un suivi approprié et lui laisser savoir qu'il pourra avoir du soutien tant qu'il en voudra.

Fournir un soutien aux élèves qui sont témoins

Pour agir efficacement, les élèves témoins ont besoin du soutien du personnel de l'école qui préalablement doit se mobiliser lui-même. L'école doit ainsi mettre en place des conditions qui favorisent l'engagement et les actions des témoins en créant un milieu scolaire sécurisant et où la défense de la victime et les valeurs non violentes sont perçues favorablement. Pour ce faire, l'école doit par exemple : développer les valeurs d'empathie, en privilégiant, entre autres, les approches et les activités qui favorisent le développement des valeurs collectives, de l'entraide et des attitudes coopératives; avoir une position claire à l'aide d'une politique ou d'un programme de prévention de la violence et de l'intimidation;

1. Assurer la protection des élèves en répondant rapidement aux manifestations de violence;
2. Fournir l'accès à une personne de confiance lors de dénonciation;
3. Accorder du temps à l'éducation des témoins;
4. Développer l'estime de soi et le sentiment d'auto-efficacité chez les jeunes.
5. Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions;
6. Valoriser leurs actions, les encourager à poursuivre.

Intervenir et soutien? auprès des élèves qui intimident

Évaluer la possibilité de récurrence chez l'élève qui fait de l'intimidation. Arrêter les actes d'intimidation et les nommer. Signifier clairement à l'élève que la violence est inacceptable. Dénoncer le rapport de force. Défaire les justifications. Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée selon la sévérité et la fréquence du geste posé. Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé selon les besoins de l'élève qui est victime. Imposer une intervention d'apprentissage social. Assigner des lieux déterminés ou des tâches constructives durant les moments hors classe. Rappeler le protocole à l'élève et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récurrences. Établir et garder le lien avec ces élèves. Distinguer sa personne de ses comportements (ex. : tu as ta place ici, mais ce comportement est inacceptable. Ton geste en est une d'agression plutôt que tu es un agresseur).

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :

- Selon la gravité, la fréquence, l'intensité, les conséquences des actes de violence ou d'intimidation commis à l'endroit de la victime et le potentiel de récurrence de l'auteur de l'agression, les sanctions disciplinaires peuvent aller de l'avertissement verbal par le rappel des règles à l'inscription de l'élève dans une autre école.

9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes suivantes dans le respect de la confidentialité : la personne qui a fait le signalement, la direction, les parents, les parents des élèves témoins, les membres du personnel concernés, les partenaires concernées (CSSS, policiers, organisme communautaire) et les personnes qui seront ultérieurement concernées par les élèves impliqués. **La psychoéducatrice** assurera les suivis des signalements et sera **la personne pivot**. La direction sera en support à l'intervention tandis que la TES avec tout le personnel va s'assurer que la situation au quotidien ne va pas se reproduire. Ex. rencontre de suivi avec les élèves victimes et agresseurs, les parents, etc.